

Senneterre, le 15 juillet 2008

Examen stratégique de la Société canadienne des postes  
330, rue Sparks (HCCR)  
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

**Objet : Mémoire pour le maintien du service postal  
public et universel**

Madame, Monsieur,

Les membres du conseil municipal de la Ville de Senneterre ont appris que l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes envisage la déréglementation du service postal, c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettre.

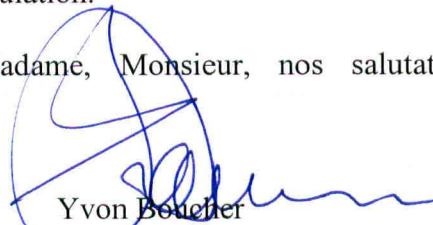
Les membres du conseil municipal sont d'avis que si le gouvernement fédéral réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays.

La déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises. Cette situation ne doit pas se produire dans notre pays.

La Ville de Senneterre s'inquiète également du fait que le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

Pour toutes ces raisons, la Ville de Senneterre s'oppose à la déréglementation de Postes Canada et exige que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.



Yvon Boucher  
Directeur général

YB/ml

c.c. Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes